



Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 24 et 26 juin 2015
2. Echange de vues avec M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet des informations diffusées dans les médias concernant l'indemnité de base des membres des commissions d'examen (demande du groupe politique CSV du 2 juillet 2015)
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm remplaçant Mme Martine Mergen, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Erik Goerens, M. Michel Lanners, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Carole Closener, Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Tess Burton, Mme Martine Mergen, M. Laurent Zeimet

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 24 et 26 juin 2015

Les projets de procès-verbal des réunions des 24 et 26 juin 2015 sont adoptés.

La représentante du groupe politique CSV demande à ce que soient précisées les modalités de changement pour les enseignants de l'enseignement fondamental, ayant accompli leur stage dans l'enseignement fondamental dans le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015.

2. Echange de vues avec M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet des informations diffusées dans les médias concernant l'indemnité de base des membres des commissions d'examen (demande du groupe politique CSV du 2 juillet 2015)

La représentante du groupe politique CSV déclare avoir introduit une demande de mise à l'ordre du jour pour avoir des explications concernant la procédure engagée entre M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que l'intersyndicale (l'APESS, la FEDUSE/Enseignement-CGFP et le SEW/OGBL). Selon des informations diffusées par les médias, l'Intersyndicale aurait proposé au cours de la procédure de conciliation de supprimer l'indemnité de base accordée aux membres des commissions d'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques. Cette mesure, qui aurait été refusée par le Ministre, aurait permis de réaliser des économies de l'ordre de 630.000 euros au niveau des finances publiques.

La représentante du groupe politique CSV s'enquiert de la véracité de ces informations et des raisons pour lesquelles M. le Ministre aurait refusé ou ignoré cette proposition syndicale. L'oratrice signale par ailleurs son désaccord avec une telle proposition. Selon elle, les membres des commissions d'examen devraient avoir droit à une indemnisation adéquate. Au défaut, il deviendrait difficile de solliciter l'engagement des enseignants concernés au sein des commissions précitées, et ce avant tout dans le régime de la formation professionnelle.

M. le Ministre confirme que l'Intersyndicale avait effectivement proposé au cours d'une des sessions de négociation de supprimer l'indemnité de base des membres des commissions d'examen. Le montant de cette indemnité revient au total à 636.000 euros. Il est précisé que le montant susmentionné revient à tous les acteurs impliqués dans les commissions d'examen, tels leurs présidents qui sont en fait des fonctionnaires du MENEJ, les directeurs d'établissement ainsi que les enseignants membres d'une commission. Pour les fonctionnaires du MENEJ, membres des commissions précitées, l'indemnité se situe entre 8.500 et 10.000 euros par an pour l'enseignement secondaire et entre 5.300 et 8.000 euros par an pour l'enseignement secondaire technique.

M. le Ministre dément par ailleurs l'affirmation selon laquelle la proposition syndicale aurait été refusée par la délégation ministérielle. Il s'agissait d'une proposition parmi d'autres évoquées au cours des délibérations, mais qui n'a pas été discutée, puisque l'Intersyndicale n'a pas particulièrement insisté sur ce point pendant la conciliation ni au cours de la médiation. M. le Ministre souligne qu'il aurait été disposé à négocier s'il avait eu l'impression que ce point relevait d'une importance particulière pour les syndicats.

M. le Ministre précise que le médiateur nommé dans le cadre du litige opposant le ministère aux syndicats prévoit des entrevues séparées avec les deux parties concernées vers la mi-juillet 2015. Ce serait par ailleurs au médiateur de décider de la suite à donner à ces entretiens. M. le Ministre estime qu'une solution doit être trouvée avant la fin du mois de

juillet 2015. En vue de la rentrée scolaire 2015, il serait souhaitable d'être fixé sur la question d'éventuelles actions syndicales.

3. Divers

La Commission se prononce avec une majorité des voix contre une entrevue sollicitée par l'Intersyndicale, en tenant compte du fait qu'il n'est pas coutume pour la Chambre des Députés de s'immiscer dans un litige social en cours. Les syndicats sont invités à adresser leurs doléances aux groupes politiques.

Une prochaine réunion est fixée au 13 juillet 2015 à 10.30 heures.

Luxembourg, le 8 juillet 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président,
Lex Delles